



CC Les Vals du Dauphiné (Siren : 200068567)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Tour-du-Pin
Arrondissement	La Tour-du-Pin
Département	Isère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Magali GUILLOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	22, rue de l'Hôtel de Ville
Numéro et libellé dans la voie	CS 90077
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	38110 La Tour du Pin Cédex
Téléphone	04 74 97 05 79
Fax	04 74 83 23 28
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	64 466
-----------------------------	--------

Densité moyenne	189,17
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 36

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
38	Aoste (213800121)	2 934
38	Belmont (213800386)	612
38	Biol (213800444)	1 477
38	Blandin (213800477)	151
38	Cessieu (213800642)	3 122
38	Chassignieu (213800899)	233
38	Chélieu (213800980)	711
38	Chimilin (213801046)	1 464
38	Doissin (213801475)	900
38	Dolomieu (213801483)	3 247
38	Faverges-de-la-Tour (213801624)	1 501
38	Granieu (213801830)	509
38	La Bâtie-Montgascon (213800295)	1 973
38	La Chapelle-de-la-Tour (213800766)	1 912
38	La Tour-du-Pin (213805096)	8 343
38	Le Passage (213802960)	868
38	Le Pont-de-Beauvoisin (213803158)	3 724
38	Les Abrets en Dauphiné (200060127)	6 441
38	Montagnieu (213802465)	1 110
38	Montrevel (213802572)	458
38	Pressins (213803232)	1 177
38	Rochetoirin (213803414)	1 144
38	Romagnieu (213803430)	1 597
38	Saint-Albin-de-Vaulserre (213803547)	408
38	Saint-André-le-Gaz (213803570)	2 924
38	Saint-Clair-de-la-Tour (213803778)	3 513
38	Saint-Didier-de-la-Tour (213803810)	2 125
38	Sainte-Blandine (213803695)	996
38	Saint-Jean-d'Avelanne (213803984)	987
38	Saint-Jean-de-Soudain (213804016)	1 652
38	Saint-Martin-de-Vaulserre (213804206)	259
38	Saint-Ondras (213804347)	651
38	Saint-Victor-de-Cessieu (213804644)	2 284
38	Torchefelon (213805088)	792
38	Val-de-Virieu (200083491)	1 556
38	Valencogne (213805203)	711

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 32

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- <i>traitement, adduction et distribution d'eau - approvisionnement en eau potable : études préliminaires, production, transport et distribution aux abonnés</i>
- Assainissement collectif
<i>assainissement collectif : études préliminaires - collecte, transfert des effluents et gestion des réseaux - traitement des effluents - élimination des résidus ultimes</i>
- Assainissement non collectif
<i>assainissement non collectif : contrôle technique exercé sur les systèmes d'assainissement individuels - entretien et animation des opérations collectives de réhabilitation Cette compétence exclue la gestion des eaux pluviales dont la responsabilité relève du domaine d'attribution des communes. Des conventions spécifiques sont mises en place pour déterminer les régimes d'intervention et présence de collecteurs unitaires.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
<i>-- politique espaces naturels sensibles (ENS), schéma régional de cohérence écologique, éducation à l'environnement. Sont d'intérêt communautaire les ENS suivants : - l'Etang de la Feuillée ; - le lac St Félix ; - l'étang des Echerolles ; - Les zones humides des Fontaines ; - La Tourbière du Pré Maudit ; - le ruisseau du Pissoud ; - l'étang des nénuphars ; - les tourbières de la rivière de la Bièvre ; - l'étang de malseroud ; - les marais de glandon. -- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (alinéa 12 de l'article L211-7 du Code de l'environnement). - -- création, gestion et entretien des sentiers thématiques et de randonnées dans le cadre du PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)</i>
- Contribution à la transition énergétique
Sanitaires et social
- Action sociale
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance et de programmes d'actions définissant les contrats de ville et autres structures ?uvrant sur l'emploi, la formation et l'insertion sociale.
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités culturelles ou socioculturelles
<i>Accompagnement des actions et projets ayant un rayonnement intercommunal ; Interventions musicales dans les écoles primaires ; Natation scolaire, accueil des établissements scolaires dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire.</i>

- Activités sportives

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale Numérisation du cadastre des communes, réflexion et développement d'un système d'information géographique (SIG)

- Etudes et programmation

- Portage et animation de procédures contractuelles : la Communauté de communes a pour compétence la candidature, la mise en œuvre, l'animation, le suivi et l'évaluation de procédures régionales, projet stratégique agricole, contrats cadres, etc., départementales, nationales, européennes. Dans ce cadre, et pour des actions à l'échelle de son territoire, et sans que la liste qui suit soit limitative, la Communauté de communes peut : Exercer des activités d'études, d'animation et de mise en réseau ; Assurer le pilotage et la maîtrise d'ouvrage d'opérations ayant un intérêt pour l'ensemble des Communes membres de la Communauté de communes présentant un lien avec les compétences de celles-ci et qui, de par leur objet ou leur ampleur, ne pourraient être efficacement réalisées par les membres pris individuellement ; Assurer la coordination des actions mises en œuvre au titre des politiques contractuelles initiées par l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département et à participer, le cas échéant, par la conclusion d'accords contractuels avec les autorités compétentes à ces politiques.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Tourisme : - étude, création, extension, aménagement, entretien, exploitation et promotion de sentiers de randonnées d'intérêt communautaire dans le cadre du PDIPR - sont d'intérêt communautaire: les sentiers de randonnée du territoire de la CC identifiés sur le cartoguide des Vals du Dauphiné

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- mise en place d'un Programme local de l'Habitat (PLH) - Comité local de l'Habitat (CLH) ou guichet d'accueil unique pour tout ce qui concerne la création des dossiers et l'attribution des logements en partenariat avec les partenaires sociaux

- Politique du logement social

- création et animation d'un CLH, OPAH et réalisation et ou financement d'opérations de logements à destination locative sur le territoire. - enregistrement des demandes de logements locatifs sociaux et attribution de numéro départemental unique.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- réalisation de programme visant l'amélioration de l'habitat (OPAH), PIG (programme d'intérêt général) ou tout autre programme visant le même objectif

- Amélioration du parc immobilier bâti

- participation et/ou mise en place de plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) ou tout autre programme visant le même objectif. - étude d'un programme de réhabilitation des logements dégradés. - coordination des besoins des communes en matière d'habitat locatif. - mise en place d'un observatoire du logement. - mise en place et soutien financier des offres de services et d'informations à destination de la population (CAUE, ADIL 38...). - exercice du droit de préemption urbain au profit de la CC uniquement pour la compétence construction de logements locatifs sociaux. - acquisition, aménagement de terrains ou participation aux opérations de constructions de logements sociaux réalisés par des bailleurs sociaux. - adhésion à un établissement public foncier local.

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Réseaux et services locaux de communications électroniques, en application des dispositions de l'article L 1425-1 du CGCT, dans le cadre du projet de couverture par le Très Haut Débit (THD) numérique porté par le Département de l'Isère. La Communauté de communes peut établir et exploiter sur son territoire des infrastructures et des réseaux de télécommunications électroniques, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. Elle peut assurer d'autres missions expressément visées par l'article L 1425-1 du CGCT.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
38	Syndicat des eaux des Abrets (253800015)	SM fermé	39 461
38	Syndicat interdépartemental mixte des eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan (253801476)	SM fermé	36 967
38	SM Nord Dauphiné (253804710)	SM fermé	216 454
38	SM d'aménagement et de gestion des aires pour les gens du voyage en Nord Isère (253804975)	SM fermé	252 243
38	SI d'aménagement du Guiers et de ses affluents (SIAGA) (200079192)	SM fermé	68 627
38	SM du SCOT Nord-Isère (253804884)	SM fermé	199 059
38	EPAGE de la Bourbre (253800312)	SM ouvert	225 740
38	Territoire d'énergie Isère (TE38) (253804025)	SM ouvert	967 011
38	Syndicat des eaux de la plaine et des collines du Catelan (200091791)	SM fermé	51 990
73	Syndicat du Haut Rhône (SHR) (257302422)	SM fermé	54 159
38	SICTOM du Guiers (253801716)	SM fermé	25 543
38	SICTOM de la région de Morestel (253801179)	SM fermé	89 714
38	SI des eaux de la région de Biol (253800221)	SM fermé	4 706

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)